

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

l'An deux mille vingt six et le cinq Mai à 9 heures 30, les membres du C.C.A.S. se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances à la Mairie de BARJAC.

Etaient présents : Brigitte BRUGNON – Monique FERRAT – Aline GUYONNAUD – Laure ESNEE – Louisa DOUZELET – Jean-Luc POINAS - Valérie CESSENAT-BORIE – Barbara BOUVAREL – Christine EVAÏN – Martine MARASA – Simon GEVAUDAN – Franck CHAUWIN – Philippe DELANNOY

Absents excusés : Edouard CHAULET – Chantal HERVE

*Délibération 2026 - 3*

**OBJET : Affectation du résultat 2025**

Le Conseil d'Administration, à la majorité,

STATUANT sur l'affectation du résultat 2025,

CONSTATANT que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de 3 740,97 euros,

DECIDE d'affecter :

3740,97 euros au 002 résultat de fonctionnement reporté.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Alès dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.*

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et jour que dessus.  
Pour copie conforme au registre.*

P/ Monsieur le Maire :  
*Brigitte Brugnon, Vice Présidente  
et Barbara de Laure*

Edouard CHAULET  
Président du CCAS

